LEGENDE

- Limite et nom de zone du PLU (A)
- Emplacement réservé au titre de l'article L123-1-5-8° du Code de l'Urbanisme (ER1)
- Espace Boisé Classé à protéger ou à créer au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti, détail architectural ou archéologique à préserver
- Jardin et espace vert à maintenir et à préserver
- Haie ou alignement d'arbres à maintenir, remplacer ou planter

  (identifiés au titre de l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme)
- Bâti agricole désigné au titre de l'article L123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Classement sonore des infrastructures de transport terrestre (Arrêté Préfectoral du 9 août 2011)

- Zone à dominante humide
- Zone inondable de la plaine de la Sumène
- Zone de glissement de terrain du Régeat
- Zone soumise au risque de rupture de barrage
- Secteur soumis à l'aléa d'inondation (Etude hydraulique des talwegs CETE Lyon - sept 2012)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

n°	DESIGNATION DE L'OPERATION	Bénéficiaire
ER1	Elargissement d'un sentier piéton pour le porter de 3 à 6 m (Lotissement Les Pins)	Commune
ER2	Aménagement d'un équipement public (Rue Victor Hugo)	Commune
ER3	Aménagement d'un bassin d'orage	Commune
ER4	Aménagement d'un accès véhicules et piétons largeur 8 m (entre l'allée des Tuillières et la rue Paul Doumer)	Commune
ER5	Aménagement d'un carrefour aux Quatre Routes	Département

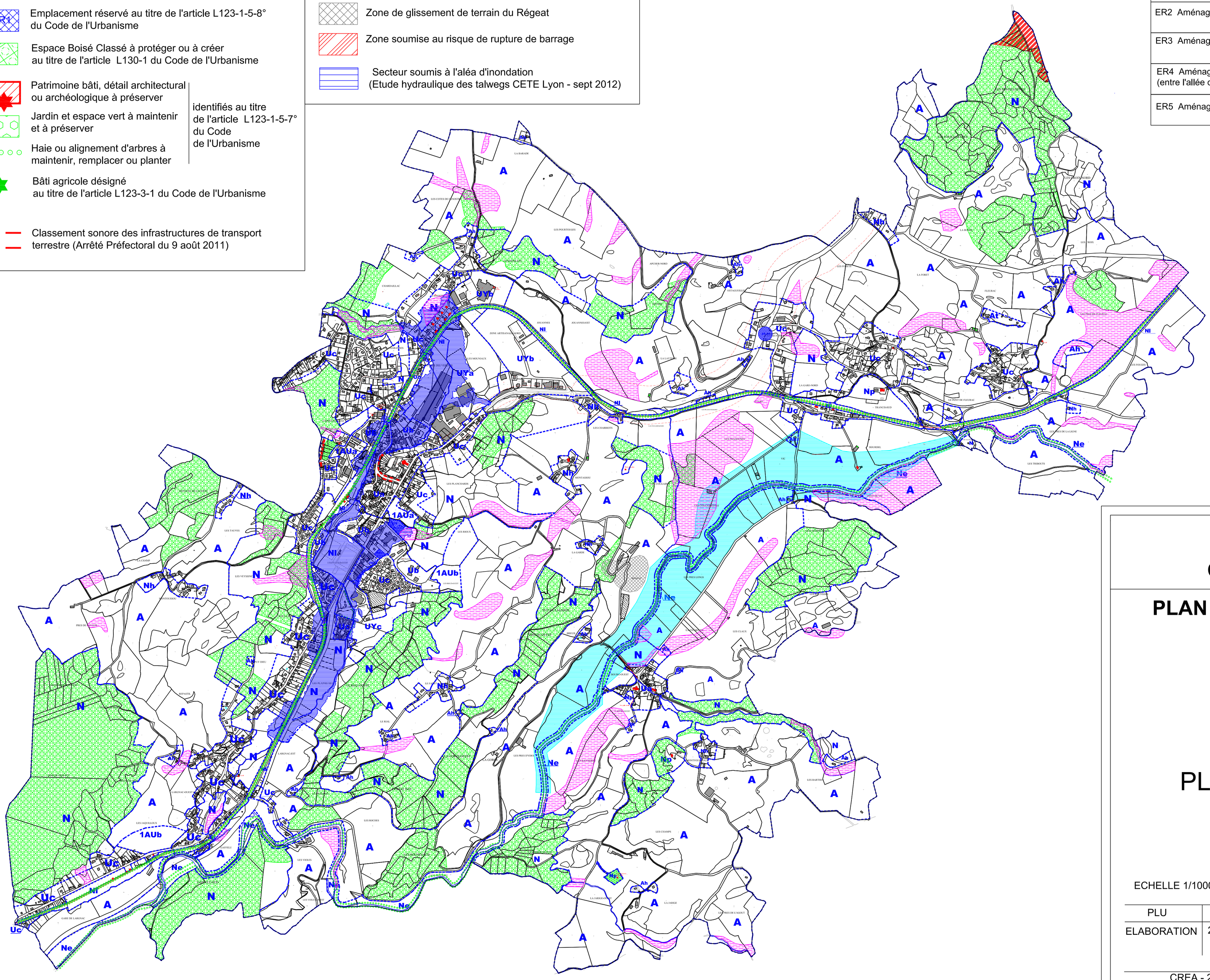

Département du Cantal

Commune d'YDES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE
Plan d'Ensemble

ECHELLE 1/10000

PIECE N°4-2d

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION	23 mars 2007	18 juin 2013	

CREA - 22 rue Eugène Thomas - 17000 La Rochelle